



Appel à projets du Fonds Chaleur Biomasse Énergie et Entreprises 2018

Pour accompagner les entreprises dans la transition énergétique avec une solution biomasse économique, durable et locale, l'ADEME et le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire lancent le nouvel appel à projets pour la production de chaleur renouvelable à partir de la biomasse pour l'industrie, l'agriculture et le tertiaire privé. Cet appel à projets est financé par le Fonds Chaleur géré par l'ADEME.

Les acteurs concernés sont les entreprises de l'industrie, les entreprises agricoles et du tertiaire privé (bureaux, commerces, grandes surfaces de distribution, plateformes logistiques, aéroports, etc.) situées sur le territoire national, outre-mer compris.

- **Pour les projets de grandes installations**, assurant une production énergétique annuelle supérieure à 1 000 tonnes équivalent pétrole (tep), soit 11 630 MWh, **l'appel à projets Biomasse Chaleur Industrie Agriculture et Tertiaire (BCIAT)** est ouvert jusqu'à la date limite de dépôt fixée au **31 janvier 2018**.
- **Pour les projets de petites et moyennes installations**, assurant une production énergétique annuelle inférieure à 1 000 tep, les projets seront instruits selon le calendrier de votre Direction Régionale de l'ADEME.

Dans les 2 cas, les dépôts des candidatures se font sur une seule plateforme en ligne :

<https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/ENERGIEBIO2017-76>

Pour toute information, les candidats peuvent contacter leur direction régionale ADEME ou envoyer un courriel à boisenergie@ademe.fr.

Les atouts de la production de chaleur à partir de biomasse :

- Apporter de la visibilité sur vos coûts de production
- Bénéficier d'une énergie renouvelable à haut rendement énergétique adaptée aux multiples usages industriels (eau chaude, vapeur, air chaud, huile thermique, etc.)
- Fiabiliser votre approvisionnement énergétique en vous appuyant sur une ressource de proximité
- Contribuer au développement économique de votre territoire
- S'appuyer sur une énergie à haute performance environnementale

Le Fonds Chaleur

Le « Fonds Chaleur Renouvelable » a été mis en place pour soutenir le développement de la production de chaleur renouvelable issue de la biomasse, de la géothermie, du solaire thermique, du biogaz, des énergies de récupération ainsi que les réseaux de chaleur associés. En remplaçant des installations existantes fonctionnant avec des combustibles fossiles, en favorisant la mise en œuvre de nouveaux équipements, en développant les réseaux de chaleur qui valorisent de manière optimale les énergies renouvelables, le dispositif du Fonds Chaleur apporte sa contribution à l'objectif de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte. Celle-ci fixe la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation d'énergie nationale à l'horizon 2030.

Chiffres clés de la production de chaleur par la biomasse 2009-2016 :

- 778 chaufferies biomasse ont été soutenues par le Fonds Chaleur dans les secteurs collectif et industriel, pour une production totale, à partir de biomasse, de 1,4 million de tep/an correspondant à une consommation de 5,7 millions de tonnes de biomasse.

- Au total, ce sont plus de 1 000 opérations d'investissement dans la biomasse qui ont été soutenues (y compris des installations d'approvisionnement biomasse, notamment dans le cadre des AMI Dynamic Bois).

<http://www.ademe.fr/fondschaleur>

Bilan de l'appel à projets 2017

5 nouvelles grandes installations biomasse dans le secteur industriel soutenues

En 2017, 10 dossiers ont été analysés dans le cadre du **dispositif Biomasse Énergie et Entreprises**. 7 dossiers ont concerné des installations dont la production est supérieure à 1000 tep (éligibles au BCIAT), les 3 autres dossiers étaient pour des petites ou moyennes installations (production inférieure à 1 000 tep). Ces derniers ont été instruits au sein des Directions Régionales de l'ADEME. La moitié des projets reçus est liée au secteur de l'industrie du bois, qui recherche une valorisation énergétique pour ses déchets industriels.

L'appel à projets BCIAT 2017 a permis de soutenir 5 nouvelles grandes installations – dont la production est supérieure à 1 000 tep – portant à 109 le nombre d'opérations réalisées ou en cours depuis 2009. Avec 62 installations en fonctionnement, la production thermique annuelle à partir de biomasse est supérieure à 300 000 tep et devrait atteindre 450 000 tep en 2018 avec la réalisation des projets en cours.

Les 5 lauréats de l'Appel à projets BCIAT 2017 en chiffres clés

Production annuelle à partir de biomasse	10 042 tep/an soit 116 785 MWh/an
Réduction des émissions de gaz à effet de serre d'origine fossile	32 000 tonnes de CO ₂ e/an*
Investissements	15,3 M€
dont financements ADEME	7,5 M€

*déterminé à partir des facteurs d'émission de la base carbone (www.bilans-ges.ademe.fr)

Focus sur les projets lauréats 2017

*1tep = 11,63 MWh

Entreprise BOIS JAUFFRET, à Le Broc (06)

Une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale / industrie du bois

Production thermique à partir de biomasse : 4 162 tep/an*

Les scieries Jauffret et Coulomp ont décidé de se regrouper pour augmenter leur activité et passer à 40 000 m³/an de grumes en entrée. La création de cette nouvelle scierie autour de la chaudière biomasse doit amener un développement d'activités : séchage de bois d'œuvre, fourniture en plaquettes et granulés de bois pour les chaufferies locales, production de chaleur à destination de serres agricoles, séchage de boues de STEP et valorisation énergétique des plaquettes paysagères de l'agglomération de Nice.

- Puissance biomasse : 8 MWth
- Production thermique : 48 408 MWh/an
- Taux de couverture biomasse : 100 %
- 30 % en autoconsommation, 70 % de plaquettes paysagères ligneuses

Entreprise ENGIE, sur le site de la Laiterie de Saint-Père-en-Retz (44)

Réduire l'empreinte environnementale du groupe / industrie agro-alimentaire

Production thermique à partir de biomasse : 1 982 tep/an

La Laiterie Saint-Père – du groupe Les Mousquetaires – transforme 230 millions de litres de lait par an : lait UHT, desserts, crème fraîche et beurre. Après la mise en place d'un plan de mesures de maîtrise de l'énergie sur le site pour sa certification ISO 50001, la Laiterie Saint-Père profite de l'opportunité du renouvellement des chaudières gaz fournissant les 44 000 t de vapeur à destination de ses procédés pour choisir d'installer une chaufferie biomasse. Cette chaufferie doit permettre de fournir 81 % des besoins en vapeur du site à partir de plaquettes forestières, bois fin de vie et bois déchets non traités.

- Puissance biomasse : 3,6 MWth
- Production thermique : 23 051 MWh
- Taux de couverture biomasse : 81 %
- 10 000 tonnes de bois

Entreprise NASS&WIND, sur le site d'Argile du Velay à Saint-Paulien (43)

Un partenariat solide pour une ressource locale / extraction et séchage d'argile

Production thermique à partir de biomasse : 1 340 tep/an

Argile du Velay sèche l'argile à l'aide d'un séchoir rotatif dans lequel l'argile passe de 25 % d'humidité à moins de 5 % en sortie en étant chauffée à plus de 400°C. Face à l'instabilité des tarifs du gaz et l'incertitude quant à leurs évolutions futures, Argile du Velay s'est associé à Nass&Wind Bois Énergie pour étudier une solution lui permettant d'assurer 90 % de ses besoins thermiques grâce à un générateur d'air chaud brûlant de la biomasse, en substitution du brûleur gaz actuel. La volonté de l'industriel réside également dans son souhait de développer des synergies locales avec la coopérative forestière GPF 43, en charge de l'approvisionnement du projet.

- Puissance biomasse : 3,2 MWth
- Production thermique : 15 576 MWh
- 6 300 tonnes de bois (plaquettes forestières et connexes de scierie), de proximité

Entreprise SUN DÉSHY, sur les sites de Noirlieu et Soudron (51)
Substituer partiellement le charbon par de la biomasse pour la déshydratation de luzerne / secteur agricole

Production thermique à partir de biomasse : 1 023 à Noirlieu et 1 535 tep/an à Soudron

La coopérative SUN DÉSHY déshydrate 190 000 t de produits agricoles pour l'alimentation animale, dont 130 000 t de luzerne, 55 000 t de pulpe de betteraves et 5 000 t de maïs. Elle s'engage également sur le marché du bois énergie en produisant jusqu'à 10 000 t de granulés de bois en déshydratant des sciures issues de scieries. La démarche de maîtrise de l'énergie de la coopérative a été concrétisée par une certification ISO 50001. Le financement d'équipements permettant de brûler de la biomasse doit permettre de réduire la consommation de charbon de l'entreprise. Deux projeteurs de biomasse équiperont les fours de deux lignes de séchage pour brûler des plaquettes forestières et du bois fin de vie.

- Puissance des fours : 30 MWth et 17 MWth
- Projeteurs de biomasse : substitue 5 000 t de charbon sur une consommation de 16 000 t

Bilan des Appels à projets BCIAT 2009 – 2017, chiffres clés et principaux enseignements (installations de plus de 1 000 tep)

Bilan des Appels à projets BCIAT 2009 – 2017, chiffres clés et principaux enseignements (installations de plus de 1 000 tep)

L'ADEME soutient le développement d'une énergie à haute valeur environnementale prenant en compte notamment la qualité de l'air et une gestion forestière durable et réaliste.

Par exemple, dans le nouvel appel à projets BCIAT, le critère de qualité de l'air est clairement mentionné comme critère d'appréciation des dossiers et les valeurs limites d'émission appliquées sont en anticipation de la directive MCP (Medium Combustion Plant) et sont même plus restrictives dans les zones PPA (faisant l'objet d'un plan de protection de l'atmosphère).

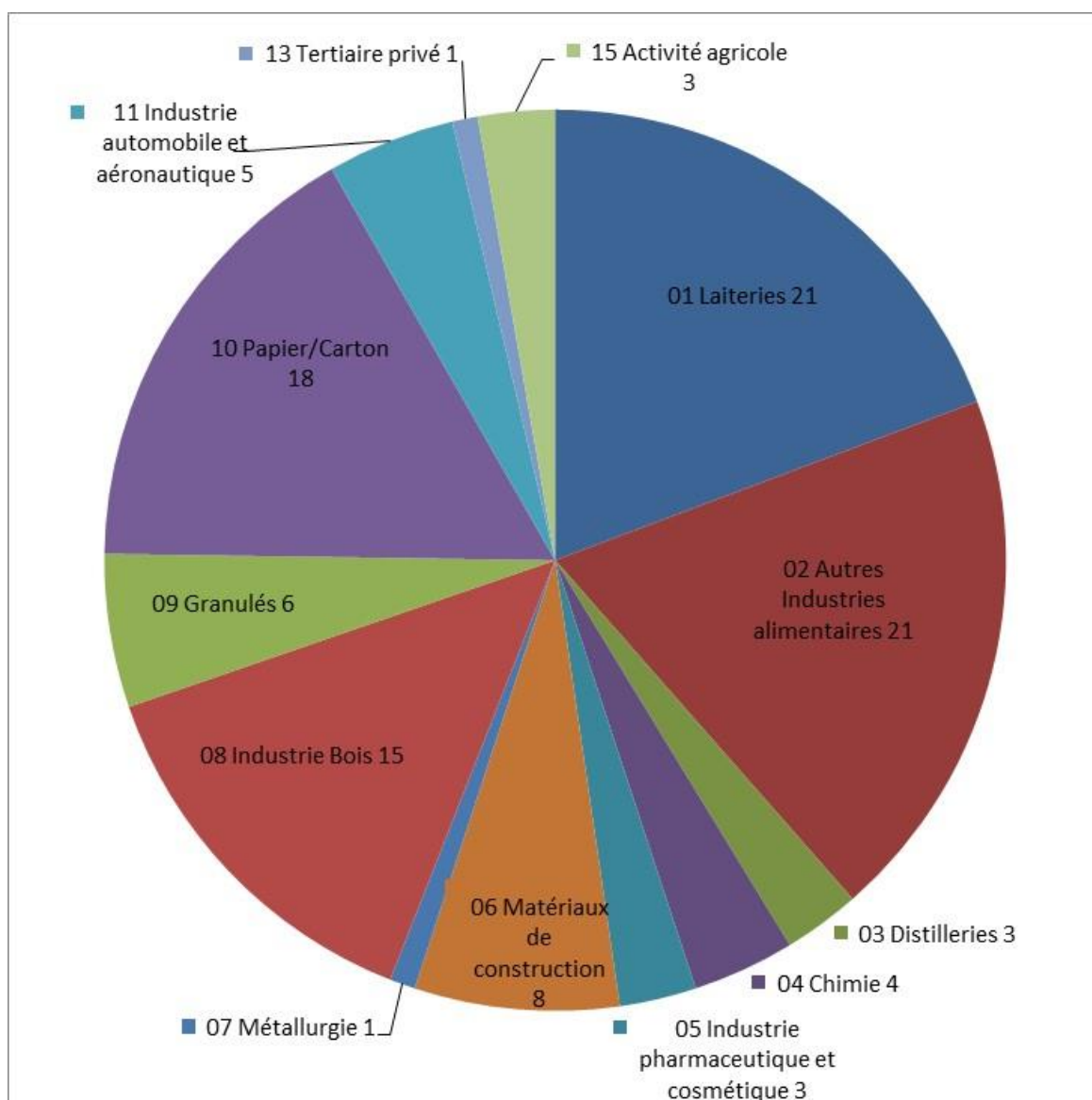
Chiffres clés du BCIAT 2009-2017

Nombre d'opérations réalisées ou en cours	109
Installations en fonctionnement	62
Production annuelle à partir de biomasse	574 000 tep/an (304 133 tep/an ¹)
Réduction annuelle des émissions de gaz à effet de serre d'origine fossile ²	1,7 MtCO _{2e} (875 ktCO _{2e} ¹)
Investissements	669 M€ (315 M€ ¹)
dont financements ADEME	253 M€ (122 M€ ¹)

¹ : installations en fonctionnement

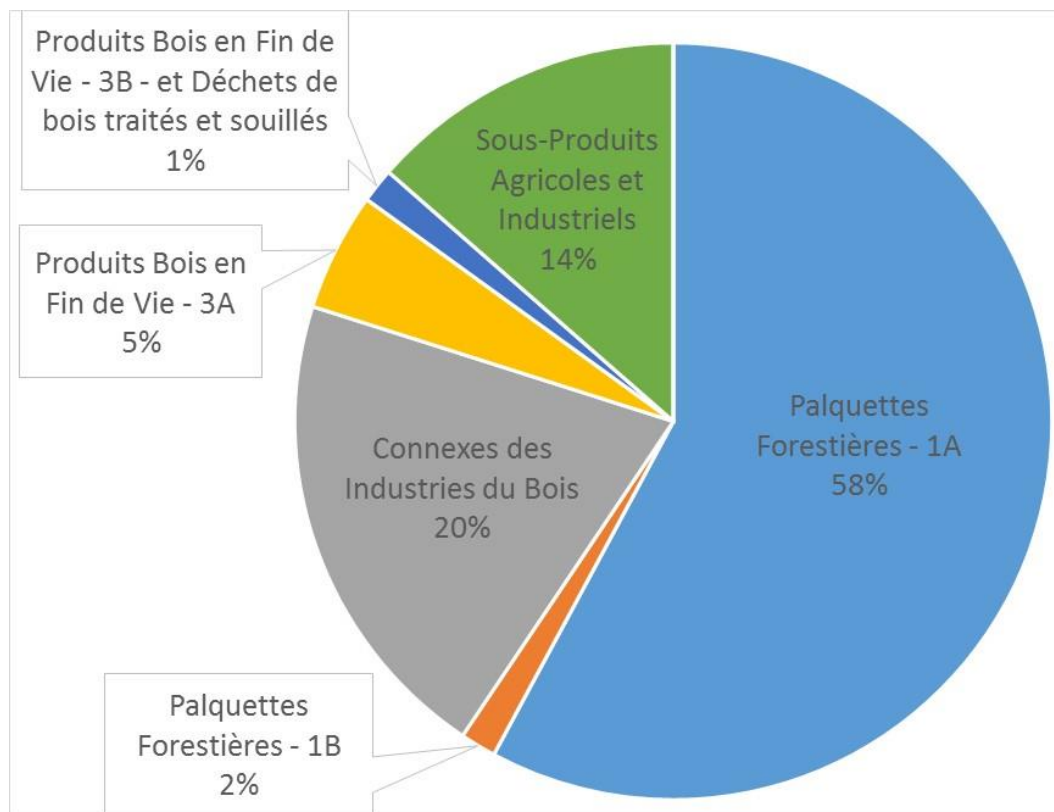
² : déterminé à partir des facteurs d'émission de la base carbone (www.bilans-ges.ademe.fr)

Secteurs d'activité



Les secteurs d'activité concernés sont variés. Le secteur le mieux représenté est l'agroalimentaire avec 45 installations (dont 21 laiteries) et une production énergétique à partir de biomasse égale à 220 000 tep/an suivi par le secteur du papier carton (140 000 tep/an), l'industrie du bois et de la granulation (74 000 tep/an) et le secteur de la chimie (71 000 tep/an).

Répartition des combustibles biomasse utilisés en 2017 par les installations en fonctionnement (1 700 000 tonnes)



Le combustible biomasse principalement utilisé en 2017 reste la plaquette forestière mais la part des produits bois en fin de vie et des déchets de bois traités et souillés progresse et devrait encore augmenter dans les prochaines années avec les projets BCIAT retenus depuis 2015.

Pour en savoir plus

- <http://www.ademe.fr/fondschaleur>
- Les Exemples À Suivre (EAS) de l'ADEME : <http://www.ademe.fr/carte-bonnes-pratiques-en-region>

Service de presse ADEME

Tel : 01 58 47 81 28 / e-mail : ademepresse@havas.com



L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire. **L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.** www.ademe.fr @ademe